



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

A PLOMEUR– Espace Jeunesse et Loisirs

COMPTE-RENDU
Relevé des délibérations

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 21 septembre 2021, le Conseil de communauté s'est réuni à l'Espace Jeunesse et Loisirs à PLOMEUR sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le LUNDI 27 SEPTEMBRE à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRE, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL, PICARD
GUILVINEC	
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. COSNARD, GAIGNE, Mmes PRONOST, ZAMUNER
PENMARC'H	Mme LE TROADEC
PLOBANNALEC-LESCONIL	MM. LE CLEAC'H, LE MOIGNE
PLOMEUR	Mme BERROU, M. LE FLOC'H
PONT-L'ABBE	MM. ANSQUER, CANEVET, CAVALOC, LE DOARE, TANGUY
SAINT JEAN TROLIMON	Mmes DREAU, LAGADIC
TREFFIAGAT	M. AUBREE
TREGUENNEC	Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU, M. LE PRAT
TREMEOC	M. MOREL
	Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LOPERE (GUILVINEC) à Mme CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT)
M. TANNEAU (GUILVINEC) à M. LE PRAT (TREFFIAGAT)
Mme LE GARS (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H)
M. STEPHAN (PENMARC'H) à Mme LE TROADEC (PENMARC'H)
Mme CARROT (PLOBANNALEC-LESCONIL) à M. LE CLEAC'H (PLOBANNALEC-LESCONIL)
M. JULLIEN (PLOBANNALEC-LESCONIL) à Mme BOURHIS (TREFFIAGAT)
M. CREDOU (PLOMEUR) à Mme BERROU (PLOMEUR)
Mme STEPHAN (PLOMEUR) à M. LE FLOC'H (PLOMEUR)
Mme DIONISI. (PONT-L'ABBE) à Mme DREAU (PONT-L'ABBE)
M. LE GUEN (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT L'ABBE)
Mme WILLIEME (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT L'ABBE)
M. L'HELGOUARC'H (TREMEOC) à Mme BORDET (TREMEOC)

Nota : Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 prévoit jusqu'au 30 septembre 2021 un quorum au tiers et la possibilité pour un membre de détenir 2 pouvoirs

Absents excusés :

M. BODERE (GUILVINEC)
M. BREN (PENMARC'H)
M. BUANNIC (PENMARC'H)
Mme LE RHUN (PENMARC'H)
Démission de Mme DUCHE-SEILIEZ (LOCTUDY) reçue au siège le 23/09/21

Assistent également à la réunion :

Mme BEDART, PIMENTEL, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Mme BERROU Gaëlle

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	28
Votants	40

Date de la convocation :	21 septembre 2021
Date d'affichage :	21 septembre 2021
Date d'expédition du rapport :	21 septembre 2021

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 27 septembre 2021	N° Acte : C-2021-09-27-01
Objet : Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique Ouest-Cornouaille-Odet	Classification : 5.7 – Intercommunalité

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet de territoire dans les domaines qui correspondent aux besoins du dit territoire et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de gestion privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le CRTE est le nouvel outil contractuel de l'Etat proposé aux territoires pour la période 2021-2026.

Il vise à :

- Associer à court terme tous les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui contribuent à la reprise rapide de l'activité dans les territoires.
- Accompagner sur la durée du mandat municipal (2020/2026) toutes les collectivités dans leur projet de territoire, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale.
- Illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires.

Cette démarche vise à traiter l'ensemble des enjeux du territoire porté par les collectivités dans une approche transversale et cohérente en associant autant que possible les acteurs socio-économiques. Il s'agit d'accompagner les réflexions sur des sujets à explorer avec notamment un nouvel éclairage écologique, social, numérique et énergétique.

En Cornouaille, deux périmètres ont été retenus :

- Ouest-Cornouaille-Odet intégrant les 2 SCOT (SIOCA et SYMESCOTO), soit le territoire de 6 EPCI : Cap Sizun – Pointe du Raz, Douarnenez Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, Pays Fouesnantais, Quimper Bretagne Occidentale.
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 27 septembre 2021	N° Acte : C-2021-09-27-01
Objet : Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique Ouest-Cornouaille-Odet	Classification : 5.7 – Intercommunalité

Quimper Cornouaille Développement (QCD) a été mandaté pour accompagner ces réflexions et rédiger les documents qui aboutiront à la signature du CRTE. Le projet a été développé par les 6 EPCI en associant CCA afin d'intégrer dès la signature du contrat, la dimension interterritoriale des projets. Après la signature par les 6 EPCI, QCD et les EPCI se chargeront de faire remonter les projets des territoires pour identifier les pistes de coopération à l'échelle du bassin de vie sur l'ensemble des axes.

Pour appuyer les réflexions du territoire, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a mandaté 4 bureaux d'études pour accompagner le territoire en lien avec les services de l'Etat.

Le CRTE de Ouest-Cornouaille-Odet comprend 5 axes :

- Les mobilités
- L'eau et l'assainissement
- Les déchets
- Les transitions énergétiques
- Les transitions économiques et foncières

Le projet de CRTE joint en annexe définit plus précisément les enjeux. La durée de validité du CRTE est de 6 ans. Ce dispositif est évolutif.

Considérant l'intérêt du CRTE pour la relance et la transition écologique sur le territoire,

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu le projet de contrat de relance et de transition écologique Ouest-Cornouaille-Odet,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de Contrat de Relance et de Transition Ecologique Ouest-Cornouaille-Odet annexé à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique Ouest-Cornouaille-Odet,
- Autorise le Président à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE

